



DÉFI SPORTIF  
**ALTERGO**

# ATHLÉTISME

## Défi sportif AlterGo 2025

### Règlements des sports scolaires



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. INSCRIPTIONS</b> .....	<b>5</b>
1.1. Plateforme d'inscription.....	5
1.2. Modalité d'inscription .....	5
1.3. Modalité d'inscription spécifique à l'athlétisme.....	5
<b>2. ÉPREUVES</b> .....	<b>6</b>
2.1. Primaire.....	6
2.2. Secondaire.....	6
<b>3. CLASSEMENT &amp; DIVISIONS</b> .....	<b>7</b>
3.1. Sans handicap moteur .....	7
3.1.1. Division ouverte .....	7
3.1.2. Division DIM .....	7
3.1.3. Division DIS/DIP .....	7
3.2. Déficience visuelle.....	8
3.2. Avec handicap moteur debout .....	9
3.2.1. Division 1.....	9
3.2.2. Division 2.....	9
3.2.3. Division 3.....	10
3.3. Avec aide technique à la mobilité .....	10
3.3.1. Division 1.....	10
3.3.3. Division 3.....	11
3.3.4. Division 4.....	11
3.4. Fauteuil roulant .....	13
3.4.1. Division 1.....	13
3.4.2. Division 2.....	13
3.4.3. Division 3.....	13
3.4.4. Division 4.....	13
3.5. Tricycle .....	14
3.5.1. Critères d'admission.....	14
3.5.2. Division 1.....	14
3.5.3. Division 2.....	14

3.5.4. Division 3.....	14
3.5.5. Modèles de tricycle admis.....	15
<b>4. RÈGLEMENTS POUR LES COURSES .....</b>	<b>16</b>
<b>4.1. Signal de départ .....</b>	<b>16</b>
<b>4.2. Assistance.....</b>	<b>16</b>
<b>4.3. Épreuves longues distances 150 m et 400 m .....</b>	<b>17</b>
4.3.1. Au primaire - Épreuve de course 150m.....	17
4.3.2. Au secondaire - Épreuve de course 400m.....	17
<b>4.4. Courses avec guide ou corde.....</b>	<b>17</b>
4.4.1. Courses de 20 mètres avec corde au niveau primaire (limitation visuelle) .....	17
4.4.2. Guides pour les courses 50 mètres avec déficience visuelle et les courses 20 mètres.....	17
<b>5. RÈGLEMENT POUR LES ÉPREUVES DE RELAIS .....</b>	<b>18</b>
<b>5.1. Relais avec handicap moteur debout, avec aide à la mobilité ou en fauteuil roulant .....</b>	<b>18</b>
<b>5.2. Relais féminin sans handicap moteur .....</b>	<b>18</b>
<b>5.3. Relais masculins ou mixtes sans handicap moteur .....</b>	<b>18</b>
<b>5.4. Épreuves de relais 4 X 100 mètres et 4 X 50 mètres .....</b>	<b>19</b>
<b>6. RÈGLEMENTS POUR LES SAUTS EN LONGUEUR .....</b>	<b>20</b>
<b>6.1. Caractéristiques .....</b>	<b>20</b>
<b>6.2. Classification pour les médailles.....</b>	<b>20</b>
<b>7. RÈGLEMENTS POUR LES ÉPREUVES DE LANCERS DU POIDS .....</b>	<b>23</b>
<b>7.1. Caractéristiques .....</b>	<b>23</b>
<b>7.2. Classification pour les médailles pour les épreuves du lancer du poids .....</b>	<b>25</b>
<b>8. SLALOM EN FAUTEUIL ROULANT .....</b>	<b>29</b>
<b>8.1. Caractéristiques .....</b>	<b>29</b>
<b>8.2. Matériel requis.....</b>	<b>29</b>
<b>8.3. Classification pour les médailles.....</b>	<b>29</b>
<b>8.4. Pénalités.....</b>	<b>31</b>
<b>8.5. Descriptions des étapes.....</b>	<b>31</b>
8.5.1 Descriptions des étapes pour le slalom en fauteuil manuel .....	32

8.5.3	Descriptions des étapes pour le slalom en fauteuil motorisé.....	33
8.5.4	Schéma du circuit slalom en fauteuil motorisé.....	35
9.	LA PISTE.....	36

# 1. INSCRIPTIONS

## 1.1. Plateforme d'inscription

Les inscriptions doivent se faire via la [plateforme d'inscription](#) . Chaque école est responsable de ses inscriptions.

## 1.2. Modalité d'inscription

Chaque établissement peut inscrire un **maximum de 8 jeunes athlètes par épreuve** à la compétition d'Athlétisme.

Au total, tous établissements confondus, le nombre maximum d'athlètes par jour est de 750.

## 1.3. Modalité d'inscription spécifique à l'athlétisme

Il n'y a **aucune limite d'inscription** pour les écoles inscrivant des élèves dans les épreuves d'athlétisme avec handicap moteur.

## 2. ÉPREUVES

### 2.1. Primaire

2.1.1 : Courses : 20m, 50m et le 150m (maximum de 8 athlètes/épreuve)

2.1.2 : Saut en longueur avec élan (maximum de 8 athlètes/épreuve)

2.1.3 : Saut en longueur sans élan (maximum de 8 athlètes/épreuve)

2.1.4 : Lancer du poids (maximum de 8 athlètes/épreuve)

2.1.5 : Slalom en fauteuil roulant (pas de limite d'inscription)

2.1.6 : Relais 4x50m (maximum de 4 équipes/épreuve)

### 2.2. Secondaire

2.2.1 Courses : 20m, 50m, 100m et 400m (maximum de 8 athlètes/épreuve)

2.2.2 : Saut en longueur avec élan (maximum de 8 athlètes/épreuve)

2.2.3 : Saut en longueur sans élan (maximum de 8 athlètes/épreuve)

2.2.4 : Lancer du poids (maximum de 8 athlètes/épreuve)

2.2.5 : Slalom en fauteuil roulant (pas de limite d'inscription)

2.2.6 : Relais : 4x50m, 4x100m (maximum de 4 équipes/épreuve)

## 3. CLASSEMENT & DIVISIONS

### 3.1. Sans handicap moteur

Les athlètes dans les divisions sans handicap moteur ne peuvent être inscrits à 2 épreuves courtes ou plus (20, 50 et 100m) car il serait possible que ses courses se déroulent en même temps. Il est à noter que la course de 20m est uniquement pour les athlètes n'étant pas capable de compléter un 50m ou 100m. Nous nous réservons le droit de disqualifier tout athlète étant trop rapides et/ou trop habiles pour la course du 20m.

#### 3.1.1. Division ouverte

Concerne les athlètes sans déficience intellectuelle, peu importe leur limitation fonctionnelle et ceux avec un profil de Déficience Intellectuelle Légère (DIL). Cette catégorie inclue les athlètes avec déficience auditive, trouble du langage, trouble de santé mentale et trouble du spectre de l'autisme.

Aucune assistance (intervenant ou objet) n'est permise sur la piste de course.

#### 3.1.2. Division DIM

Concerne les athlètes ayant un profil ou diagnostic de Déficience Intellectuelle Moyenne ou ayant un TSA avec un fonctionnement de DIM.

Aucune assistance (intervenant ou objet) n'est permise sur la piste de course.

#### 3.1.3. Division DIS/DIP

Concerne les athlètes ayant un profil ou diagnostic de déficience intellectuelle sévère à profonde ou ayant un TSA avec un fonctionnement de DIS/DIP.

Ces athlètes ont la capacité de se déplacer sans aide à la mobilité, mais peuvent nécessiter une aide pour s'orienter de la ligne de départ à la ligne d'arrivée.

Après une limite de temps, un athlète n'ayant pas terminé la course sera accompagné à la ligne d'arrivée et traversera la ligne d'arrivée seul.

Cette division est mixte.

## 3.2. Déficience visuelle

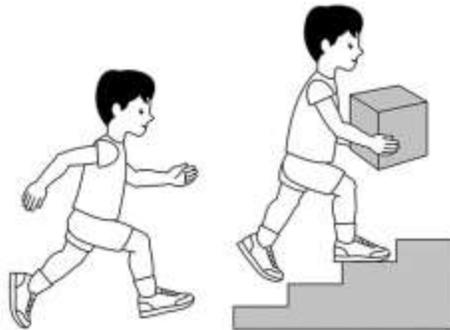
- 20 mètres avec corde : Ces athlètes de niveau **primaire** ne sont pas autonomes pour parcourir une distance de 50 mètres avec un guide.
- Avec ou sans guide : Ces athlètes ont la possibilité de courir avec un guide de leur côté droit ou gauche sur une distance de 50 mètres. Un athlète ayant une limitation visuelle peut aussi choisir de courir sans guide.

## 3.2. Avec handicap moteur debout

### 3.2.1. Division 1

Concerne les athlètes qui marchent sans difficulté. Ils peuvent circuler dans les escaliers sans assistance physique ni main courante. Ils peuvent faire des activités motrices globales telles que sauter ou courir, mais la vitesse, la coordination et l'équilibre sont affectés.

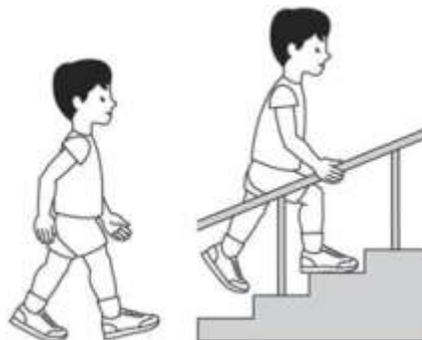
Exemple :



### 3.2.2. Division 2

Concerne les athlètes qui marchent avec difficulté, mais sans aide technique. Ils doivent utiliser une main courante ou une assistance physique pour circuler dans les escaliers. Les performances motrices sont pauvres et peu développées au niveau de la course et des sauts.

Exemple :



### 3.2.3. Division 3

Concerne les athlètes qui pourraient nécessiter un accompagnateur **pour compléter** l'épreuve de course.

Cette division est mixte.

## 3.3. Avec aide technique à la mobilité

### 3.3.1. Division 1

Concerne les athlètes qui peuvent faire des pas **sans aide technique sur une courte distance** avec équilibre précaire, mais qui ont habituellement besoin d'une aide technique à la marche pour se déplacer sur de moyennes et longues distances.

Exemple :



### 3.3.2. Division 2

Concerne les athlètes qui utilisent une aide technique en tout temps et se **déplacent sans difficulté**.

Exemple :

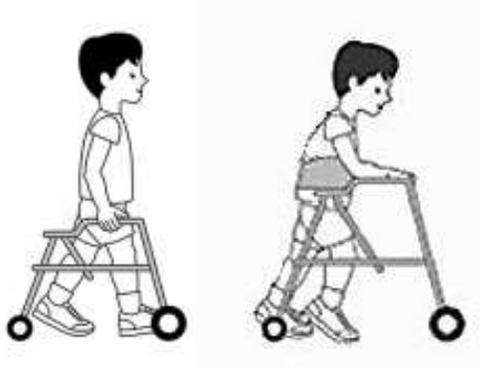


### 3.3.3. Division 3

Concerne les athlètes qui utilisent une aide technique en tout temps et se déplacent avec difficulté. Ces athlètes sont en mesure de compléter l'épreuve de course seuls.

*Temps de référence : moins de 1 minute et 30 secondes sur 50 mètres.*

Exemple :

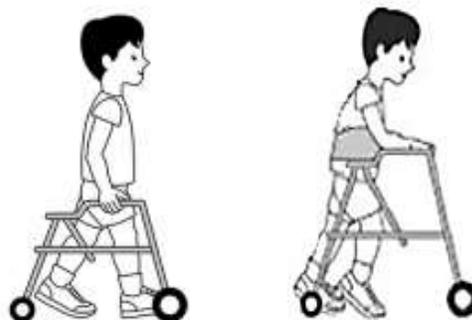


### 3.3.4. Division 4

Concerne les athlètes qui utilisent une aide technique en tout temps, se déplacent avec difficulté et prennent plus de 1 minutes et 30 secondes sur 50 mètres. Ces athlètes pourraient nécessiter un accompagnateur **pour compléter** l'épreuve de course.

Cette division est mixte.

Exemple :



### 3.3.5. Division 5

Concerne les athlètes qui utilisent des béquilles ou des cannes pour se déplacer en tout temps.

Exemples:



**Illustrations Version 2 © Bill Reid, Kate Willoughby, Adrienne Harvey and Kerr Graham, The Royal Children's Hospital Melbourne**

## 3.4. Fauteuil roulant

### 3.4.1. Division 1

Concerne les athlètes qui ont une atteinte des membres inférieurs, mais **démontrent une bonne force et coordination de leurs membres supérieurs et du tronc. Propulsion au fauteuil fluide et coordonnée.**

### 3.4.2. Division 2

Concerne les athlètes qui présentent une atteinte des membres inférieurs, ainsi qu'une **perturbation de la force et/ou de la coordination au niveau des membres supérieurs et/ou du tronc qui affecte la propulsion au fauteuil.**

### 3.4.3. Division 3

Concerne les athlètes qui présentent une atteinte des membres inférieurs et un **pauvre contrôle du tronc nécessitant des éléments de positionnement sur le fauteuil. La coordination et/ou la force des membres supérieurs sont grandement affectées et rendent la propulsion au fauteuil difficile.**

### 3.4.4. Division 4

Concerne les athlètes qui présentent une atteinte des membres inférieurs et un **pauvre contrôle du tronc nécessitant des éléments de positionnement sur le fauteuil. La coordination et/ou la force des membres supérieurs sont grandement affectées et rendent la propulsion au fauteuil difficile et prennent plus de 1 minute et 30 secondes sur 50 mètres. Ces athlètes pourraient nécessiter un accompagnateur pour compléter l'épreuve de course.**

Cette division est mixte.

## 3.5. Tricycle

### 3.5.1. Critères d'admission

Un athlète capable de faire du vélo à 2 roues avec ou sans roues d'appoint n'est pas éligible à la compétition de tricycle.

### 3.5.2. Division 1

Concerne les athlètes qui peuvent marcher mais qui font preuve d'un équilibre précaire. **La propulsion au tricycle est facile.**

### 3.5.3. Division 2

Concerne les athlètes qui ont besoin d'une aide technique (exemple une marchette ou un fauteuil) en tout temps pour se déplacer. **La propulsion au tricycle est affectée.**

### 3.5.4. Division 3

Concerne les athlètes qui ont besoin d'une aide technique en tout temps pour se déplacer (marchette, fauteuil roulant). **La propulsion au tricycle est difficile.**

Cette division est mixte.

### 3.5.5. Modèles de tricycle admis

Le tricycle est un cycle qui compte 3 roues directement attachées au cadre. Un vélo régulier muni de roues d'appoint n'est pas considéré comme un tricycle.

#### Tricycles admis :

Les tricycles adaptés à une seule vitesse peuvent être utilisés pour cette catégorie. Les tricycles qui ont plusieurs vitesses doivent obligatoirement être réglés à la vitesse la plus basse.

Exemple : Rifton (US), Chartrand (QC), Trivel (QC) : modèle T15, T250, T350, modèle Maya, Inca, Zoulou, Aztéca



## 4. RÈGLEMENTS POUR LES COURSES

### 4.1. Signal de départ

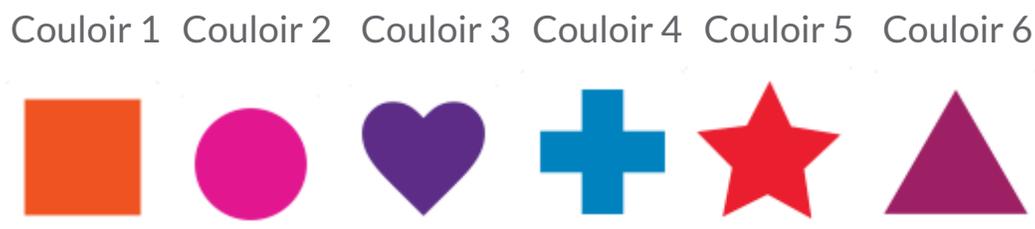
Pour toutes les courses, le signal de départ sera le suivant :

1. À vos marques!
2. Coup de sifflet et/ou bip sonore en abaissant un drapeau rouge.

### 4.2. Assistance

- Les corridors de course devront être respectés au maximum des capacités de l'athlète dans la mesure qu'il n'y aucune contrainte à la performance des autres athlètes. **Aucune assistance physique n'est permise au départ des courses.** Des références visuelles seront placées au départ et à la fin de chacun des couloirs par le Défi sportif AlterGo.
- Les intervenants devront aussi respecter une zone de décélération équivalente à 20% de la course effectuée par les athlètes.
- **À partir du moment où la course est terminée par la plupart des participants d'une vague, le responsable de la compétition pourra permettre qu'un soutien soit apporté pour accompagner un athlète ayant de la difficulté à terminer son parcours dans l'une des divisions sans guide ou assistant.**

Il y aura des coroplastes au début et à la fin de chacun des couloirs des courses de 50 mètres pour aider les athlètes à courir en ligne droite.



## 4.3. Épreuves longues distances 150 m et 400 m

### 4.3.1. Au primaire - Épreuve de course 150m

Tous les athlètes partiront sur la même ligne de départ. Après le départ, les athlètes pourront se rabattre sur la première ligne sans nuire à la course d'un autre athlète.

### 4.3.2. Au secondaire - Épreuve de course 400m

Tous les athlètes partiront sur la même ligne de départ. Après le départ, les athlètes pourront se rabattre sur la première ligne sans nuire à la course d'un autre athlète.

## 4.4. Courses avec guide ou corde

### 4.4.1. Courses de 20 mètres avec corde au niveau primaire (limitation visuelle)

L'athlète peut tenir la corde tressée avec la main droite ou la main gauche. Un témoin de course est utilisé pour éviter les brûlures aux mains.

La corde d'une longueur de 20m est tenue aux deux extrémités par deux bénévoles.

### 4.4.2. Guides pour les courses 50 mètres avec déficience visuelle et les courses 20 mètres

- L'athlète doit passer la ligne d'arrivée avant le guide
- Le guide doit être situé derrière ou à côté de l'athlète ; un couloir à la droite ou à la gauche sera réservé à cet effet.
- Lorsque le guide est situé derrière l'athlète, il peut utiliser des indications verbales.
- Lorsque le guide est situé à côté de l'athlète, il doit utiliser une courte corde ou un tissu pour le lier à l'athlète
- Le guide ne doit en aucun cas se placer devant l'athlète.

- Le guide ne doit pas tirer l'athlète sous peine de disqualification.

## 5. RÈGLEMENT POUR LES ÉPREUVES DE RELAIS

Les équipes de relais doivent être composées de 4 athlètes différents.

Les équipes doivent prévoir un athlète supplémentaire (sans l'inscrire) au cas où un des membres réguliers serait absent. Vous devrez alors contacter le coordonnateur au sport scolaire pour appliquer ce changement.

### 5.1. Relais avec handicap moteur debout, avec aide à la mobilité ou en fauteuil roulant

La course à relais est une épreuve qui doit être courue par quatre (4) athlètes différents.

Les équipes peuvent être mixte ou non.

### 5.2. Relais féminin sans handicap moteur

Les équipes doivent être obligatoirement composées de 4 filles. Aucun garçon ne peut prendre part à ces épreuves.

### 5.3. Relais masculins ou mixtes sans handicap moteur

Les équipes peuvent être composées de 4 garçons ou être mixte. Une fille peut être inscrite dans cette catégorie.

- La course à relais est une épreuve qui doit être courue par quatre (4) athlètes différents.
- Une fille peut participer au relais garçons, toutefois aucun garçon ne peut participer à une épreuve de relais filles.

## 5.4. Épreuves de relais 4 X 100 mètres et 4 X 50 mètres

Chaque équipe aura deux couloirs pendant la course et devra les respecter (Coureurs 1 et 3 dans le couloir 1 et coureurs 2 et 4 dans le couloir 2).

Pour les épreuves à relais, **deux intervenants** devront accompagner les athlètes (un intervenant dans chaque couloir). Les intervenants peuvent seulement accompagner les athlètes à la ligne de départ. Les intervenants ne peuvent pas courir avec les athlètes.

Les athlètes 1 et 3 vont courir de la ligne d'arrivée à la ligne de départ tandis que les coureur 2 et 4 feront le parcours dans le sens inverse afin que le dernier coureur termine la course devant le photo-finish (arrivée). Voici un exemple de la course à relais : [Course à relais - YouTube](#).

Nous conseillons fortement aux responsables et/ou entraîneurs des équipes scolaires d'enseigner et de pratiquer les départs avant la compétition. Le déroulement des épreuves pourra être modifié selon les inscriptions, le lieu de la compétition et la disponibilité du matériel.

Pour les **épreuves de relais** : Les **témoins ne seront pas utilisés**. Un pied ou les roues avant doivent avoir dépassé la ligne de transmission pour que le coéquipier puisse partir à son tour.

## 6. RÈGLEMENTS POUR LES SAUTS EN LONGUEUR

### 6.1. Caractéristiques

Les athlètes ont droit à un essai non-officiel et deux sauts officiels pour les sauts en longueur avec ou sans élan, le meilleur résultat des deux sauts sera retenu.

Si un athlète dépasse la planche d'appel au saut avec élan, la mesure se fera à partir du début du bac à sable. Si l'athlète respecte la planche d'appel, la mesure se fera à partir de celle-ci.

Si un compétiteur chute, le saut sera considéré comme un essai et la partie de son corps la plus près de la planche sera utilisé comme mesure.

### 6.2. Classification pour les médailles

Lundi 28 avril 2025 – Primaire avec handicap moteur

NIVEAU	HANDICAP	GENRE
Primaire	Avec handicap moteur Division 1 et 2	Masculin
Primaire	Avec handicap moteur Division 1 et 2	Féminin

Mardi 29 avril 2025 – Primaire sans handicap moteur & avec déficience visuelle

NIVEAU	HANDICAP	GENRE
Primaire	Sans handicap moteur Division 1, 2 et 3	Masculin
Primaire	Sans handicap moteur Division 1, 2 et 3	Féminin
Primaire	Déficiência visuelle	Masculin
Primaire	Déficiência visuelle	Féminin

**Mercredi 30 avril 2025 – Secondaire avec handicap moteur**

NIVEAU	HANDICAP	GENRE
Secondaire	Handicap moteur debout Division 1 et 2	Masculin
Secondaire	Handicap moteur debout Division 1 et 2	Féminin

**Jeudi 1 mai 2025– Secondaire sans handicap moteur & avec déficiência visuelle**

NIVEAU	HANDICAP	GENRE
Secondaire	Sans handicap moteur Division Ouverte/ DIL, DIM et DIS	Masculin
Secondaire	Sans handicap moteur Division Ouverte/ DIL, DIM et DIS	Féminin
Secondaire	Déficience visuelle	Masculin
Secondaire	Déficience visuelle	Féminin

## 7. RÈGLEMENTS POUR LES ÉPREUVES DE LANCERS DU POIDS

### 7.1. Caractéristiques

Les athlètes ont droit à deux essais, le meilleur résultat des deux sera retenu.

**Le poids doit être poussé à partir de l'épaule (et non lancé!) avec une seule main.**

Au moment où l'athlète lance, le poids doit toucher le cou ou être très près de celui-ci. (Le juge de la compétition se réserve un droit de regard sur ce règlement selon les capacités des athlètes).

L'aire de lancer doit être respectée. Si un membre (pied, main, etc.) de l'athlète touche le sol à l'extérieur de cette zone (mord), le lancer sera annulé et considéré comme un essai.

Pour les athlètes en fauteuil roulant, seules les roues arrière doivent obligatoirement rester à l'intérieur du cercle (les roues avant peuvent être à l'extérieur du cercle).

POIDS	HANDICAP	GENRE
0.5 kg (1.1 lbs)	Handicap moteur debout Catégorie novice et benjamin	Féminin
0.5 kg (1.1 lbs)	Handicap moteur debout Catégorie novice et benjamin	Masculin
1 kg (2.2 lbs)	Handicap moteur debout Catégorie novice et benjamin	Féminin
1 kg (2.2 lbs)	Handicap moteur debout Catégorie novice et benjamin	Masculin

<b>0.5 kg (1.1 lbs)</b>	En fauteuil roulant Catégorie novice et benjamin	Mixte
<b>1 kg (2.2 lbs)</b>	En fauteuil roulant Catégorie novice et benjamin	Mixte
<b>1 kg (2.2 lbs)</b>	Déficiences visuelle Catégorie novice	Féminin
<b>2 kg (4.4 lbs)</b>	Déficiences visuelle Catégorie novice	Masculin
<b>2 kg (4.4 lbs)</b>	Déficiences visuelle Catégorie benjamin	Féminin
<b>3 kg (6.6 lbs)</b>	Déficiences visuelle Catégorie benjamin	Masculin

## 7.2. Classification pour les médailles pour les épreuves du lancer du poids

Lundi 28 avril 2025 – Primaire avec handicap moteur

POIDS	HANDICAP	GENRE
0.5 kg (1.1 lbs)	Handicap moteur debout Catégorie novice et benjamin	Féminin
0.5 kg (1.1 lbs)	Handicap moteur debout Catégorie novice et benjamin	Masculin
1 kg (2.2 lbs)	Handicap moteur debout Catégorie novice et benjamin	Féminin
1 kg (2.2 lbs)	Handicap moteur debout Catégorie novice et benjamin	Masculin
0.5 kg (1.1 lbs)	En fauteuil roulant Catégorie novice et benjamin	Mixte
1 kg (2.2 lbs)	En fauteuil roulant Catégorie novice et benjamin	Mixte

Mardi le 29 avril 2025 – Primaire sans handicap moteur

POIDS	HANDICAP	GENRE
1 kg (2.2 lbs)	Sans handicap moteur Catégorie novice	Féminin
1 kg (2.2 lbs)	Déficiences visuelle Catégorie novice	Féminin
1 kg (4.4 lbs)	Déficiences visuelle Catégorie novice	Masculin
2 kg (4.4 lbs)	Déficiences visuelle Catégorie benjamin	Féminin
2 kg (4.4 lbs)	Sans handicap moteur Catégorie benjamin	Féminin
2 kg (6.6 lbs)	Déficiences visuelle Catégorie benjamin	Masculin
2 kg (6.6 lbs)	Sans handicap moteur Catégorie benjamin	Masculin

Mercredi 30 avril 2025 – Secondaire avec handicap moteur

POIDS	HANDICAP	GENRE
0.5 kg (1.1 lbs)	Handicap moteur debout Catégorie cadet et juvénile	Féminin
0.5 kg (1.1 lbs)	Handicap moteur debout Catégorie cadet et juvénile	Masculin
2 kg (4.4 lbs)	Handicap moteur debout Catégorie cadet et juvénile	Féminin
2 kg (4.4 lbs)	Handicap moteur debout Catégorie cadet et juvénile	Masculin
0.5 kg (1.1 lbs)	En fauteuil roulant Catégorie cadet et juvénile	Mixte
2 kg (4.4 lbs)	En fauteuil roulant Catégorie cadet et juvénile	Mixte

Jeudi le 1 mai 2025 – Secondaire sans handicap moteur

POIDS	HANDICAP	GENRE
2 kg (4.4 lbs)	Sans handicap moteur Catégorie cadet	Féminin
3 kg (6.6 lbs)	Sans handicap moteur Catégorie cadet	Masculin
3 kg (6.6 lbs)	Sans handicap moteur Catégorie juvénile et adulte	Féminin
5 kg (11 lbs)	Sans handicap moteur Catégorie juvénile et adulte	Masculin
2 kg (4.4 lbs)	Déficiences visuelle Catégorie cadet	Féminin
3 kg (6.6 lbs)	Déficiences visuelle Catégorie cadet	Masculin
3 kg (6.6 lbs)	Déficiences visuelle Catégorie juvénile et adulte	Féminin
5 kg (11 lbs)	Déficiences visuelle Catégorie juvénile et adulte	Masculin

## 8. SLALOM EN FAUTEUIL ROULANT

### 8.1. Caractéristiques

- Le circuit est composé de 6 étapes différentes.
- Toutes les étapes doivent être complétées.
- Toutes les étapes sont chronométrées.
- Des consignes spécifiques devront être respectées à chacune des 6 étapes. Le non-respect de ces consignes entraînera une pénalité (voir description plus bas).
- Les intervenants ne sont pas autorisés à être sur l'aire de compétition pendant qu'un athlète est sur le parcours.

### 8.2. Matériel requis

- Cylindres
- Drapeaux - cylindres
- Drapeaux - Officiels
- Bloc en mousse
- Tapis
- Rubans à plancher
- Bandes de bois pour le virage

### 8.3. Classification pour les médailles

NIVEAU	HANDICAP	GENRE
Primaire	Contrôle avec la tête	Mixte
Primaire	Fauteuil motorisé à 4 roues	Mixte
Primaire	Fauteuil motorisé à 6 roues	Mixte
Primaire	Fauteuil manuel	Mixte
Secondaire	Contrôle avec la tête	Mixte
Secondaire	Fauteuil motorisé à 4 roues	Mixte
Secondaire	Fauteuil motorisé à 6 roues	Mixte
Secondaire	Fauteuil manuel	Mixte

## 8.4. Pénalités

ACTION	SANCTION
<b>Contact avec un cylindre, une bande de bois ou une ligne de démarcation</b>	-3 seconde sera ajoutée au total enregistré pour l'épreuve (par élément touché) et lorsque l'athlète entre ou sort d'une zone dans le mauvais sens
<b>Le non-respect des consignes spécifiques d'une étape</b> (ex. : oublier de contourner un cône, omettre de compléter une épreuve à reculons, aide à traverser le tapis, etc.)	-5 secondes seront ajoutées au total enregistré pour l'épreuve (par consigne non respectée)
<b>Ne pas compléter une étape</b>	Le juge devra exiger de l'athlète de revenir à l'étape manquée sans arrêter le chronomètre

## 8.5. Descriptions des étapes

Entre chaque étape du circuit en fauteuil manuel et du circuit en fauteuil motorisé, une distance de 2 mètres sera mesurée.

### **8.5.1 Descriptions des étapes pour le slalom en fauteuil manuel**

#### **Départ**

Le départ se fait dans une position statique. Les roues du fauteuil roulant doivent être entièrement derrière la ligne de départ.

#### **Étape 1 : Le slalom**

L'athlète doit se déplacer en faisant un slalom entre les 4 cylindres. Les cylindres sont espacés de 1m50 en longueur et en largeur.

#### **Étape 2 : Le carré**

L'athlète doit entrer de face dans le carré, faire un 360° (tour complet sur lui-même) à l'intérieur des limites du carré et en ressortir de face. Le carré doit être ligné avec du ruban à plancher et les quatre coins délimités par des cylindres. L'aire du carré est de 1,20 mètres carrés.

#### **Étape 3 : Le 8**

L'athlète doit contourner les 2 cylindres placés à 3 mètres de distance en formant un huit.

#### **Étape 4 : Franchir un obstacle**

L'athlète doit franchir (passer par-dessus) sur la largeur, deux tapis de siestes vissés ensemble de dimension de (2' x 4' x 1"). Si l'athlète n'arrive pas à traverser les tapis vissés, une aide sera accordée et une faute et 5 secondes sera ajoutée au temps total. L'athlète pourra tout de même continuer son chemin par la suite.

#### **Étape 5 : Les deux virages à reculons**

L'athlète doit entrer à reculons dans un corridor étroit de 1 mètre et une longueur de deux mètres et effectuer un virage à 90 degrés vers la gauche et continuer sur 3 mètres avant d'effectuer un virage à 90 degrés vers la droite dans un corridor étroit de 1 mètre et une longueur de deux mètres.

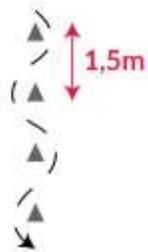
#### **Étape 6 : Sprint final**

L'athlète doit contourner le cylindre (180 degrés) pour faire face au sprint final de 10 mètres et foncer dans un mur de blocs de mousse pour marquer la fin de son parcours. Le mur est de 1,50 mètres de hauteur par 1,50 mètres de largeur.

### **8.5.2 Schéma du circuit slalom manuel**

Depart \_\_\_\_\_

①  
Slalom



Légende

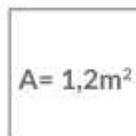
▲ Cônes

□ Blocs de mousse

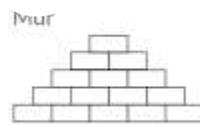
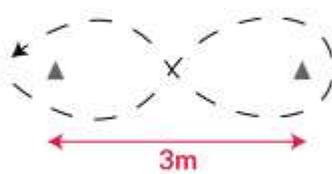
▨ Tapis

→ Trajectoire

②  
Carré



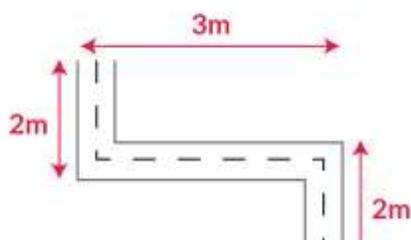
③  
Le 8



④  
Obstacle



⑤  
Virage à  
reculons



⑥  
Sprint  
final

10m

### 8.5.3 Descriptions des étapes pour le slalom en fauteuil motorisé

Départ

Le départ se fait dans une position statique. Les roues du fauteuil roulant doivent être entièrement derrière la ligne de départ.

### **Étape 1 : Le slalom**

L'athlète doit se déplacer en faisant un slalom entre les 4 cylindres. Les cylindres sont espacés de 1m50 en longueur et en largeur.

### **Étape 2 : Le carré**

L'athlète doit entrer de face dans le carré, faire un 360° (tour complet sur lui-même) à l'intérieur des limites du carré et en ressortir de face. Le carré doit être ligné avec du ruban à plancher et les quatre coins délimités par des cylindres. L'aire du carré est de 1,20 mètres carrés.

### **Étape 3 : Le 8**

L'athlète doit contourner les 2 cylindres placés à 3 mètres de distance en formant un huit.

### **Étape 4 : Le passage étroit à reculons**

L'athlète doit traverser un passage étroit à reculons. Le passage est délimité par neuf cylindres de chaque côté. La largeur du passage est de 1,20 mètres et la longueur de 3 mètres.

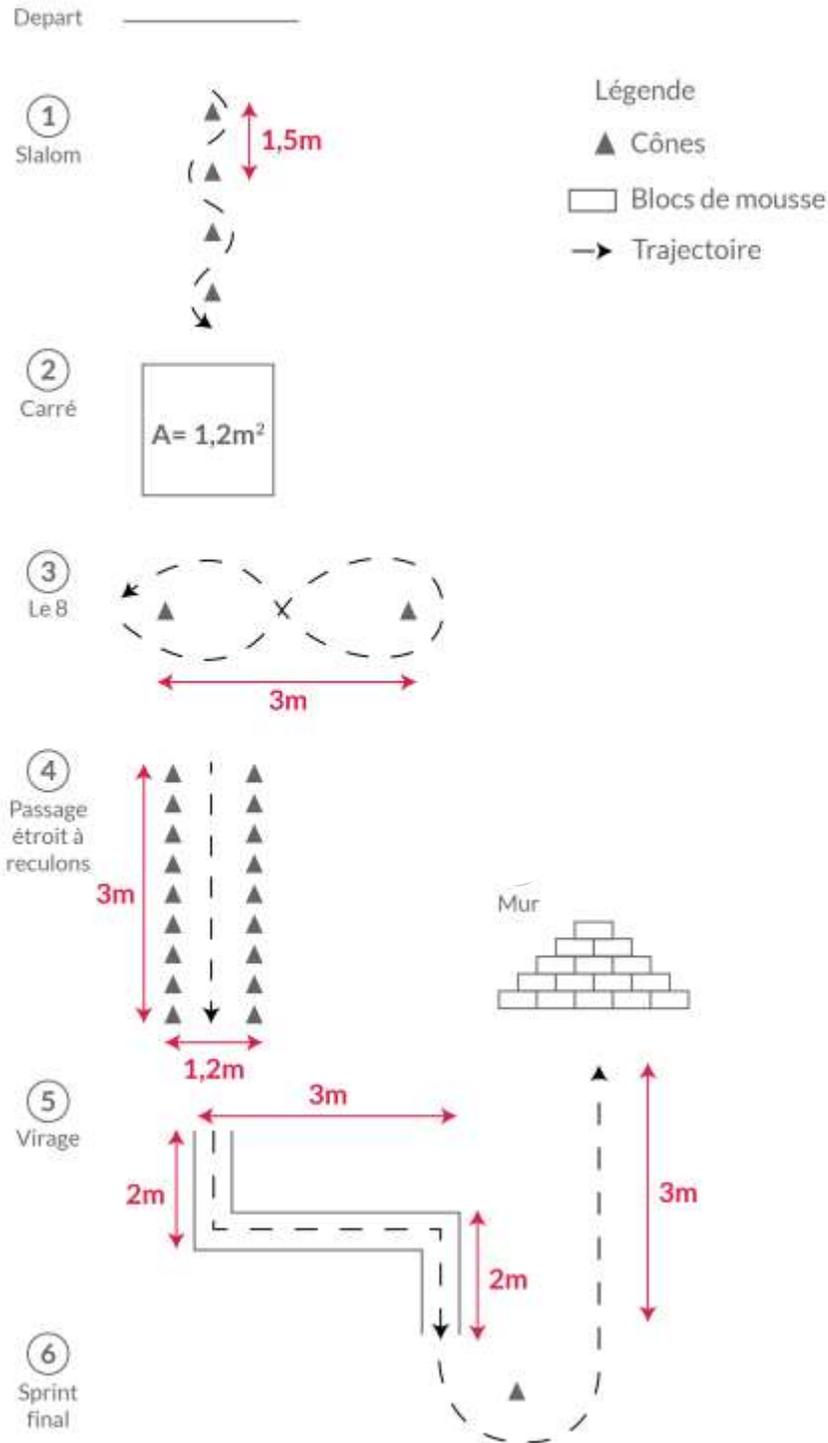
### **Étape 5 : Les deux virages**

L'athlète doit entrer de face dans un corridor étroit de 1 mètre et une longueur de deux mètres et effectuer un virage à 90 degrés vers la gauche et continuer sur 3 mètres avant d'effectuer un virage à 90 degrés vers la droite dans un corridor étroit de 1 mètre et une longueur de deux mètres.

### **Étape 6 : Sprint final**

L'athlète doit contourner le cylindre (180 degrés) pour faire face au sprint final de 3 mètres et foncer dans un mur de blocs de mousse pour marquer la fin de son parcours. Le mur est de 1,50 mètres de hauteur par 1,50 mètres de largeur.

## 8.5.4 Schéma du circuit slalom en fauteuil motorisé



## 9. LA PISTE

Les épreuves d'athlétisme se dérouleront :

Tous les niveaux primaires et le secondaire avec handicap moteur : à l'Omnisport du Complexe Sportif Claude-Robillard à Montréal.

Au secondaire sans handicap moteur avec déficience visuelle : sur la piste d'athlétisme **extérieur** du Complexe Sportif Claude-Robillard à Montréal.



Dernière mise à jour : le 15 octobre 2024

Catherine Destin  
Coordonnatrice aux sports scolaires  
514 933-2739, ext. 215  
[catherine@altergo.ca](mailto:catherine@altergo.ca)

[defisportif.com](http://defisportif.com)

